

# 5716/24 ADD 1 limite

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 22 février 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 22 février 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) n° 833/2014  
concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie  
déstabilisant la situation en Ukraine

E 18588



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**